

Avignon, le 20 avril 2023

Liminaire à la Formation Spécialisée du CSA local de Vaucluse

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons ouvrir cette Formation Spécialisée sans évoquer la situation sociale dans notre pays depuis plusieurs mois en particulier en ce qui concerne la réforme des retraites.

Le climat social est tendu notamment par le caractère brutal, inégalitaire de cette réforme, mais aussi par l'obstination aveugle du gouvernement, le mépris dont il a fait preuve vis à vis des citoyens et des organisations syndicales. Le parcours législatif particulièrement violent, a aussi contribué au sentiment de colère, à l'impopularité et au rejet de la réforme.

L'opposition s'est notamment retrouvée dans la rue, où chaque manifestation, dans le Vaucluse comme au niveau national, depuis celle du 19 janvier a illustré les 70 à 80 % d'opinions défavorables constamment validés par divers instituts de sondage. Toutefois, le fait que des millions de personnes battent le pavé en faisant le sacrifice de plusieurs journées de grève (ce qui est notable dans ce contexte de perte significative de pouvoir d'achat) n'aient pas été écoutées pose un problème : faut-il casser, se montrer violent pour exister aux yeux du gouvernement ? Ce n'est pas notre conception de la démocratie.

Malgré toute l'opposition que suscite cette réforme, le gouvernement n'a pas fait le choix de l'apaisement et aura utilisé toutes les armes dont il disposait pour faire passer aux forceps ces mesures antisociales.

Le dogmatisme dont il aura fait preuve s'est traduit par une absence criante de négociation et surtout d'écoute des interlocuteurs.

Ce dogmatisme aura également interdit l'étude de solutions alternatives comme un autre partage des richesses et du temps de travail, une politique différente des exonérations de charges sociales, etc, etc....

Ainsi, le comportement de ce gouvernement est en train de faire le lit du parti du rejet de l'autre pour les prochaines échéances électorales.

Au-delà de ce rappel sur le contexte national, la Formation Spécialisée elle-même fait partie des nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, garanties des personnels et fragilise leur défense. La conception qu'elle emporte du dialogue social est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations sauf à les enfermer dans un carcan d'accord collectif.

La dite loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élus que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1^{er} janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur (RI) pour les CSA qui devait être présenté en mars 2023 et qui n'est toujours pas validé au niveau national est tout simplement inacceptable. Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA et sa Formation Spécialisée, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP. Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CT et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus. Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Cette Formation Spécialisée est réunie ce jour à la demande des organisations syndicales suite à un droit d'alerte déposé le 14 avril 2023.

Ce droit d'alerte portait sur le déroulement du chantier de rénovation et de densification de la Cité Administrative. Etaient visés en particulier l'accessibilité des locaux des bâtiments I et II de la Cité Administrative, la prévention des risques incendie et le nettoyage des locaux et des nouveaux cheminements. De plus, le manque d'informations réglementaire (plan de prévention par exemple) et le manque de communication (information complète des services devant préparer leur déménagement vers une zone tampon ou bien accueillir un service) participe de l'atmosphère anxiogène qui entoure ce chantier. D'autant que quasiment chaque agent de la DDFIP travaillant dans ces locaux a désormais pleinement conscience que ses conditions de travail quotidiennes seront détériorées à l'issue du chantier par rapport à la situation *ante*.

Il est déplorable de constater que malgré les préconisations de l'ISST suite aux interventions des représentants des personnels lors du CSAL des 2 et 14 février derniers, aucune information officielle n'a été portée notre connaissance (en particulier le plan de prévention), alors que le chantier a démarré depuis 3 semaines déjà.

Cette information aurait permis de lever certaines inquiétudes des agents, d'éviter des bruits de couloirs intempestifs (quand on ne sait pas, on peut imaginer beaucoup de choses, et en matière de réorganisations et de travaux, la DDFIP de Vaucluse nous a rarement habitué au meilleur...).

A ce titre, des détails sur les opérations de désamiantage (toujours l'objet de nombreux questionnements et inquiétudes) seront les bienvenus.

Le fait que plusieurs entreprises lauréates des appels d'offre aient découvert la nature de nos locaux n'était pas de nature à nous mettre en confiance. Nous ne sommes pas déçus. Malgré les interrogations soulevées lors des CSAL de février dernier, la planification des cheminements quotidiens relève souvent de l'empirisme et peu du réglementaire (utilisation mixte des ascenseurs par exemple).

Enfin, tout ce qui touche à la sécurité-incendie (nombre et positionnement des extincteurs, évacuation) aurait mérité une information détaillée, en amont du démarrage du chantier. Là encore, la DDFIP, même si elle n'est pas Maître d'ouvrage fait encore preuve de légèreté.

Nous développerons et illustrerons bien entendu tous ces thèmes lors des débats.

La demande des organisations syndicales représentatives dans notre Direction visant à suspendre le dialogue social institutionnel pendant ce conflit social a été entendue (cf courriel de M. Laffitte du 29 mars dernier).

Si l'avis rendu par le Conseil Constitutionnel marque la fin du parcours législatif (avec la promulgation de la loi), cela ne marque pas la fin du mouvement social autour de ce thème.

Ainsi, notre participation aux réunions institutionnelles classiques n'est donc pas une règle. Notre présence, aujourd'hui, à cette Formation Spécialisée est liée aux circonstances qui nous ont amenés à déposer un droit d'alerte, au regard de la priorité que nous accordons à la santé et la sécurité des personnels qui nous font confiance.

De fait, les autres points initialement prévus à l'ordre du jour de cette réunion seront donc étudiés lors de la prochaine Formation Spécialisée institutionnelle.

La reprise du dialogue social institutionnel ne pourra pas se faire comme si de rien n'était ni sans tenir compte des priorités fixées par l'intersyndicale DGFIP nationale :

- la protection et la sécurité des personnels,
- la reconnaissance des personnels,
- l'avenir de la DGFIP et de ses missions .

Monsieur le Président, vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité. Nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFIP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.